

---

---

**RAPPORT D'ENQUÊTE**

**Projet d'amélioration de la route 132  
à Pointe-au-Père**

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

---

---

Édition et diffusion :  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
625, rue Saint-Amable, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 2G5

Téléphone : (418) 643-7447  
(sans frais) 1 800 463-4732

5199, rue Sherbrooke Est, porte 3860  
Montréal (Québec)  
H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-7790

---

Les documents déposés au cours de l'enquête ainsi que les transcriptions des rencontres sont disponibles pour consultation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.



Québec, le 8 décembre 1995

Monsieur Jacques Brassard  
Ministre de l'Environnement et de la Faune  
150, boulevard René-Lévesque Est, 17<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 4Y1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport d'enquête sur le projet d'amélioration de la route 132 à Pointe-au-Père.

Les requérants ayant décidé de ne pas participer à une médiation, le commissaire a donc mis fin à l'enquête. Le commissaire souligne, entre autres, dans son rapport, certaines préoccupations de principe des participants.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, mes très respectueuses salutations.

La présidente par intérim,

  
Claudette Journault







Québec, le 7 décembre 1995

Madame Claudette Journault  
Présidente par intérim  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
625, rue Saint-Amable, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 2G5

Madame la Présidente,

Je vous remets le rapport d'enquête sur le projet d'amélioration de la route 132 à Pointe-au-Père.

À titre de commissaire désigné dans ce dossier, je vous informe que les deux requérants ont décidé de ne pas participer à la médiation. Dès la première rencontre, certaines de leurs préoccupations sont apparues comme remettant en cause la justification même du projet alors que d'autres devenaient des enjeux non négociables. Par conséquent, j'ai mis fin à l'enquête puisque aucune médiation n'était possible.

Je tiens à souligner le travail exemplaire des membres de l'équipe assignée au dossier.

Veillez accepter, Madame la Présidente, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alain Cloutier  
Commissaire





---

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>Chapitre 1</b> <b>L'historique du dossier</b> .....	<b>3</b>
<b>Chapitre 2</b> <b>La description du projet</b> .....	<b>5</b>
Le projet .....	5
Les impacts et les mesures d'atténuation .....	5
<b>Chapitre 3</b> <b>Les préoccupations</b> .....	<b>7</b>
Les demandes d'audience publique .....	7
La sécurité .....	7
La qualité de vie .....	8
Les solutions proposées .....	8
La recherche de consentement .....	9
La rencontre du commissaire avec le promoteur .....	9
La rencontre du commissaire avec les requérants .....	9
<b>Conclusion</b> .....	<b>13</b>
<b>Annexe 1</b> <b>Les demandes d'audience publique</b> .....	<b>15</b>
<b>Annexe 2</b> <b>Les renseignements relatifs au mandat d'enquête et de médiation</b> ...	<b>31</b>
<b>Annexe 3</b> <b>La décision des parties</b> .....	<b>37</b>
<b>Annexe 4</b> <b>La documentation</b> .....	<b>45</b>





---

# Introduction

Ce rapport d'enquête présente les constatations de la commission d'enquête et de médiation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet d'amélioration de la route 132 à Pointe-au-Père.

Le premier chapitre fait l'historique du dossier en exposant les différentes étapes ayant mené le projet jusqu'à la phase de la participation du public à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le deuxième chapitre trace les grandes lignes du projet à partir des données de l'étude d'impact du ministère des Transports du Québec (MTQ). Le troisième chapitre circonscrit les préoccupations des requérants en regard du projet telles qu'elles sont exprimées dans leur requête au Ministre, ainsi que le déroulement des rencontres avec le commissaire et son équipe. Le dernier chapitre, enfin, est consacré à la conclusion à laquelle en est arrivé le commissaire relativement à ce projet.



---

## Chapitre 1

# L'historique du dossier

Le 9 mars 1987, le ministère des Transports du Québec transmettait à la Direction des évaluations environnementales (DEE) du ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) un avis de projet relatif au réaménagement de la route 132 dans la municipalité de Pointe-au-Père. Conformément à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministre de l'Environnement émettait, le 5 juin 1987, une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement que devait réaliser le promoteur.

Cette étude a été déposée au ministère de l'Environnement du Québec le 16 septembre 1992. Le promoteur a fourni deux compléments d'information, soit le 25 février 1994 et le 27 octobre 1994, pour répondre aux questions supplémentaires adressées par le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), à la suite de quoi l'étude d'impact fut jugée recevable en janvier 1995.

Le 10 février 1995, le ministre de l'Environnement et de la Faune informait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que l'étude serait rendue publique le 6 mars 1995, conformément aux dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et lui demandait de soumettre le dossier à la consultation publique prévue au *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*.

Une citoyenne et le représentant d'un regroupement de 185 résidents de Pointe-au-Père ont fait part, le 12 avril 1995, de leurs préoccupations et ont demandé au ministre de l'Environnement et de la Faune de tenir une audience publique sur le projet (annexe 1).

Le 25 octobre 1995, le ministre de l'Environnement et de la Faune mandatait le BAPE d'entreprendre une enquête et une médiation en environnement relativement au projet d'amélioration de la route 132 à Pointe-au-Père, mandat devant débiter le 15 novembre 1995 et se terminer le 15 janvier 1996.

La présidente par intérim du BAPE, M<sup>me</sup> Claudette Journault, confiait, le 1<sup>er</sup> novembre 1995, le mandat d'enquête et de médiation à M. Alain Cloutier, membre du Bureau.



# **La description du projet**

## **Le projet**

Le projet d'amélioration de la route 132 proposé par le ministère des Transports du Québec couvre une longueur de 5,21 kilomètres à l'intérieur des limites de la municipalité de Pointe-au-Père. Il s'étend de la limite ouest de la municipalité jusqu'à une distance de 1,31 kilomètre à l'est de la rue Père-Nouvel. Selon le promoteur, ce projet de réaménagement s'impose en raison de problèmes relatifs au débit élevé de circulation sur cette route, découlant à la fois de sa géométrie actuelle et d'une densification progressive de l'agglomération de Rimouski. Le MTQ propose le réaménagement de la route en quatre voies contiguës de 4,2 mètres pour les deux voies externes et de 3,5 mètres pour celles situées à l'intérieur. Des trottoirs de 1,5 mètre de largeur seraient aménagés sur une longueur totale de 4,3 kilomètres, des deux côtés de la chaussée, allant de la limite ouest du projet jusqu'à la rue Sanctuaire.

## **Les impacts et les mesures d'atténuation**

Selon le promoteur, les impacts du projet sur le milieu humain liés au rapprochement de la chaussée vers les bâtiments situés près de la route, les impacts causés par le bruit et les impacts visuels banalisant le paysage seraient significatifs pour une partie de la population de Pointe-au-Père.

Le MTQ estime que l'élargissement de la route diminuerait la qualité de vie des résidents en raison de l'augmentation des nuisances liées à la route (bruit, vibrations, éblouissement). De plus, selon lui, la réalisation du projet aurait des impacts négatifs sur la sécurité des piétons. Cependant, ces impacts sur la qualité de vie seraient atténués par l'amélioration des aménagements des entrées privées, par la disparition des fossés et par la présence de trottoirs.

Par ailleurs, l'aménagement prévu d'une voie de virage à gauche et d'un filot central à l'intersection de la rue Père-Nouvel élargirait l'emprise de la route de 20 à 28 mètres, exigeant ainsi l'expropriation d'une bande de terrain sur le devant de

quelques propriétés. Le promoteur propose des mesures de compensation pour les propriétaires touchés en fonction des dommages éventuellement causés.

De l'avis du promoteur, durant les premières années, les impacts sonores du projet seraient jugés significatifs mais faibles pour 84 résidences de Pointe-au-Père et l'école Sainte-Anne. Afin de diminuer les inconvénients à long terme du bruit, le MTQ prévoit installer, au besoin, des feux de circulation supplémentaires le long du parcours. De plus, il prévoit entreprendre des négociations avec la commission scolaire sur les mesures à mettre en œuvre afin de minimiser les impacts sonores sur l'école et assurer la sécurité des enfants.

D'autres répercussions ponctuelles, dont le bruit, la perturbation de la circulation locale, les vibrations et les poussières, sont également envisagées durant la période des travaux ; des mesures d'atténuation sont toutefois prévues par le promoteur.

Le coût total de réalisation des travaux s'élèverait à 5 585 000 \$.

### Les demandes d'audience publique

Dans ce chapitre, le commissaire présente les motifs des citoyens qui ont demandé la tenue d'une audience publique relative au projet d'amélioration de la route 132.

Une citoyenne et le porte-parole d'un regroupement de 185 résidants ont exprimé au ministre de l'Environnement et de la Faune leurs préoccupations face au projet et ont sollicité la tenue d'une audience publique afin de faire valoir leur point de vue.

Les requérants remettent en question la justification du projet pour des motifs touchant la sécurité et la qualité de vie des citoyens. Une des deux requêtes propose même des solutions de rechange. De manière unanime, les requérants s'opposent à l'élargissement du boulevard Sainte-Anne à quatre voies dans le but de diminuer les risques d'accidents et de conserver leur sécurité sous toutes ses formes. De plus, ils veulent préserver leur qualité de vie et le peu de tranquillité et d'intimité qu'il leur reste.

### La sécurité

En ce qui concerne la sécurité, les deux requêtes font ressortir l'augmentation du danger d'accidents causés par les virages à gauche et à droite pour accéder aux entrées et aux servitudes. Selon le regroupement de citoyens, les nombreuses entrées bordant le boulevard Sainte-Anne ne seraient pas compatibles avec une route à quatre voies. À partir de cette opinion, ils soulignent que les objectifs du ministère des Transports, soit l'amélioration du trafic et de la sécurité des nombreux usagers (automobilistes, piétons, cyclistes, écoliers, motocyclistes), ne seraient pas atteints.

Pour la requérante, il y aurait, par exemple, un risque d'accident grave lorsqu'un véhicule «x» voulant tourner à gauche et un autre véhicule «y» voulant tourner à droite se retrouvent en attente l'un vis-à-vis de l'autre sur la route. Les véhicules et camions circulant derrière devraient alors zigzaguer de gauche à droite pour éviter un ralentissement de la circulation. Ces manœuvres seraient ainsi dangereuses puisqu'ils risqueraient fort d'emboutir un ou les deux véhicules qui bloquent les deux voies. Selon cette citoyenne, la situation actuelle semble préférable.

Cette citoyenne considère également que ce type de projet n'éliminerait pas les risques d'accidents aux intersections, et ce, même en présence d'une bonne visibilité et d'un faible achalandage. Elle souligne à cet effet les nombreux accidents survenus à l'intersection des rues Lausanne et Saint-Germain Ouest et sur le boulevard Jessop à Rimouski.

Selon elle, la réalisation du projet augmenterait les risques d'accidents durant l'hiver à cause de la neige et de la chaussée glissante. Des difficultés d'accès à la route seraient à prévoir en raison des bancs de neige durant l'hiver, ce qui pourrait nuire à la visibilité des automobilistes qui auraient à sortir de leur cour et à s'engager sur la voie de droite ou sur la voie de gauche de l'autre direction.

### **La qualité de vie**

Dans les deux requêtes, on note des préoccupations relatives à l'augmentation des nuisances environnementales. Selon les citoyens, la réalisation du projet causerait une augmentation de l'achalandage actuel à Pointe-au-Père et, conséquemment, un accroissement du bruit, des vibrations et de la pollution.

Selon les requérants, beaucoup de personnes résidant le long de la route 132 ou sur la rue du Fleuve s'y sont installées pour avoir une vue sur le fleuve et pour y vivre en sécurité et en tranquillité. Ils considèrent qu'une route à quatre voies briserait à tout jamais leur tranquillité, enlaidirait le paysage, banaliserait la personnalité de leurs maisons et diminuerait leur seuil de tolérance, compromettant ainsi leur santé physique et mentale.

### **Les solutions proposées**

Selon la requérante, la réalisation du projet de l'autoroute 20, même à deux voies seulement, serait grandement plus sécuritaire que l'élargissement de la route 132, puisque l'autoroute éliminerait les intersections et diminuerait grandement le risque d'accident. Elle considère que le projet de l'autoroute 20 devrait être privilégié pour la santé et la sécurité de tous.

Ainsi, l'élargissement de la route 132 ne serait plus nécessaire à moyen terme, compte tenu de la stagnation de la croissance démographique de la population de l'Est du Québec. Toutefois, si la densification de la ville de Pointe-au-Père continuait, elle propose la construction d'un deuxième boulevard se rendant à Rimouski, soit le boulevard des Vétérans, ce qui contribuerait alors au partage du trafic.



## **La recherche de consentement**

### **La rencontre du commissaire avec le promoteur**

Le 17 novembre 1995, le commissaire avec son équipe a rencontré, au bureau du BAPE à Québec, les représentants du ministère des Transports du Québec. Dans un premier temps, le commissaire a exposé la procédure qu'il entendait suivre dans le cas de ce mandat d'enquête et de médiation en environnement et répondu aux questions sur le déroulement du mandat. Puis il a rappelé le caractère public de la médiation en environnement, les modalités d'échange d'information et le déroulement des rencontres.

Le commissaire a remis copie des requêtes d'audience publique adressées au Ministre, sans identification de leurs auteurs, jusqu'à ce qu'ils soient rencontrés ultérieurement par le commissaire. Par la suite, M<sup>me</sup> Lucie Corriveau, analyste au BAPE, a présenté succinctement les principaux motifs des requêtes. Le commissaire a demandé au porte-parole du MTQ de lui faire connaître, au cours des prochains jours, son intention de participer ou non au processus.

Le 21 novembre 1995, M. Jean-Louis Loranger, directeur régional du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au ministère des Transports, signifiait au commissaire son consentement à participer au processus de médiation sur le projet d'amélioration de la route 132 à Pointe-au-Père.

### **La rencontre du commissaire avec les requérants**

Dès leur disponibilité, le commissaire avec son équipe a rencontré, le 29 novembre 1995, à Pointe-au-Père, les deux requérants accompagnés de citoyennes et de citoyens dont la plupart sont membres du regroupement de citoyens de Pointe-au-Père s'opposant à l'élargissement à quatre voies du boulevard Sainte-Anne. Le commissaire a présenté la procédure de médiation en se reportant à maintes occasions au document *La médiation en environnement : une nouvelle approche au BAPE*. Le commissaire a abordé en détail les caractéristiques de la négociation entre les parties en médiation en vue d'en venir à une entente satisfaisante. Il a aussi mentionné sa responsabilité face à la protection des intérêts des tiers dans ce processus. Le commissaire a rappelé le caractère public de la médiation en environnement, l'alternance des rencontres, les échanges d'information, le respect nécessaire entre les parties ainsi que la disponibilité requise pour faire cheminer le dossier vers une entente. Il a fourni les explications requises pour que les participants

puissent distinguer les caractéristiques d'une médiation en environnement de celles d'une audience publique.

Le commissaire a aussi rappelé qu'il pouvait, de lui-même, arrêter le processus de médiation s'il estimait qu'une des parties ne négociait pas de bonne foi ou encore qu'une entente était impossible ou improbable. Il a également expliqué clairement que c'était le Ministre qui, seul, avait le pouvoir de mandater le BAPE de tenir une audience publique.

Le commissaire s'est également assuré auprès de M. Daniel Pinault, porte-parole du regroupement de citoyens de Pointe-au-Père s'opposant à l'élargissement à quatre voies du boulevard Sainte-Anne, des mécanismes d'information et de rétroaction parmi les signataires de la pétition advenant la poursuite de la médiation en environnement. Le commissaire a mentionné que, plus particulièrement dans ce dossier, il était préoccupé par la protection du droit des tiers, compte tenu du nombre de signatures de la pétition accompagnant sa requête. À ce sujet, M<sup>me</sup> Marie-Josée Verreault, qui participait à la rencontre, a signalé que :

*[...] s'il avait fallu procéder individuellement pour demander des audiences, on l'aurait fait. Je pense que c'est important que ce soit mentionné.*

(Rencontre du 29 novembre 1995, p. 42)

À une question d'organisation de travail, le commissaire a répondu que les deux requérants pouvaient procéder, entre eux, de la façon qui leur convenait. Il a assuré les requérants qu'ils pouvaient être accompagnés d'autres personnes et que celles-ci auraient droit de parole lors des rencontres. Le commissaire a en outre confirmé les requérants dans leur rôle en mentionnant que M<sup>me</sup> Bourdages était requérante à titre personnel et M. Pinault, requérant à titre de porte-parole du Regroupement.

La seconde partie de la rencontre a porté sur les motifs des requêtes. Les participants ont approfondi les motifs invoqués dans leur demande d'audience en précisant d'abord les raisons pour lesquelles ils considéraient que ce projet porterait atteinte à la sécurité des piétons et des automobilistes résidant sur la route 132. Puis, ils ont exprimé leur difficulté de vivre dans un milieu où la tranquillité est déjà perturbée ainsi que leur inquiétude face à une dégradation significative de leur qualité de vie advenant la réalisation du projet. La sécurité et la qualité de vie des citoyens étant particulièrement perturbées par le trafic lourd actuel, cet élément du dossier s'avère prioritaire pour eux.

De plus, les participants ont signalé l'état d'incertitude maintenu au fil des ans relativement à la réalisation d'un tel projet, et les conséquences de ce climat sur leur confiance envers les décideurs.

Aussi, au cours de cette rencontre, ils ont suggéré des solutions de rechange qui permettraient également d'améliorer la situation actuelle. Ils désirent donc discuter plus à fond de ces options qui répondent davantage, selon eux, aux besoins des résidants de Pointe-au-Père et de la région.

À la suite de cette rencontre, le 4 décembre 1995, les deux requérants signifiaient au commissaire, par télécopieur, leur intention de ne pas participer à une médiation en environnement et réaffirmaient la détermination de maintenir leur requête d'audience publique auprès du ministre de l'Environnement et de la Faune (annexe 3).



---

## Conclusion

La présente enquête s'est appuyée sur les principes énoncés par le Bureau dans son document *La médiation en environnement : une nouvelle approche au BAPE*, et sur la pratique relative au déroulement des médiations. Ainsi, dans une phase préalable à la médiation elle-même, le commissaire devait s'assurer du consentement libre et éclairé des parties en cause. Les parties avaient à décider si la médiation offerte leur permettait de régler leurs points de litige. Or, ce consentement préalable n'a pas été obtenu de la part des requérants.

Par ailleurs, le commissaire a pu constater que plusieurs points soulevés par les participants renvoyaient davantage à des questions d'ordre général ou de principe, lesquelles sont difficilement compatibles avec un processus de médiation. Ce processus nécessite de la part du commissaire de s'assurer que la justification du projet ne soit pas remise en cause et que les enjeux considérés soient négociables. Un des enjeux concernant la sécurité questionne directement la justification même du projet. Pour le promoteur, le projet amènerait une amélioration des conditions de sécurité actuelles alors que, pour les participants, il y aurait détérioration.

Le commissaire a aussi constaté qu'au-delà d'une opposition de principe au projet présenté, les participants refusent d'envisager l'élargissement de la route actuelle. Cette absence de marge de manœuvre nécessaire à une éventuelle médiation dépasse la simple opposition à un projet. Il est clair que les participants envisagent un ensemble de solutions qu'ils entendent discuter publiquement. Une médiation n'est certes pas le processus approprié pour ce qui relève davantage d'un débat public.

Les participants exigent en outre des garanties sur des éléments extérieurs au projet présenté, tel le prolongement de l'autoroute 20 dans le secteur concerné. Le

commissaire ne peut offrir pareille garantie dans le cadre d'une médiation en environnement. Or, cette partie du dossier occupe une place majeure dans la dynamique régionale et les participants n'y échappent pas.

Finalement, le commissaire comprend l'ensemble des raisons pour lesquelles les requérants n'ont pas consenti à la tenue d'une médiation.



---

Alain Cloutier  
Commissaire

Avec la collaboration de :

M<sup>me</sup> Lucie Corriveau, analyste  
M. Jacques Talbot, analyste

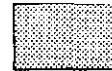
---

## **Annexe 1**

# **Les demandes d'audience publique**







Pointe-au-père, Le 12 avril 1995

Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
625, rue St-Amable  
Rez-de-chaussée, Québec, Qc  
G1R 2G5

Objet: Demande d'audiences publiques sur l'élargissement de la route  
132 à Pointe-au-père

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'aimerais vous faire part de mon opposition à ce projet et cela pour les raisons suivantes:

- L'élargissement à 4 voies aggravera le risque d'accidents graves et mineurs sur cette portion de la 132 à cause du trafic abondant et des multiples entrées et sorties sur cette route. A cet effet, je vous rappelle les nombreux accidents à l'intersection des rues Lausanne et St-Germain ouest ainsi que sur le boulevard Jessop à Rimouski et la réputation du boulevard à 4 voies à Ste-Anne-de-Beaupré surnommé le "boulevard de la mont".

-S'il y a un boulevard à 4 voies à Pointe-au-père avant le prolongement de l'autoroute 20 vers Mont-Joli, il y aura augmentation de l'achalandage actuel à Pointe-au-père et augmentation du bruit, des vibrations, de la pollution et des risques d'accidents par rapport à la situation actuelle. En ce moment, lorsqu'un véhicule veut tourner à droite, il se place sur l'accotement avant de prendre l'entrée qu'il veut prendre.

Il libère ainsi la voie pour les véhicules lourds ou les voitures qui le suivent et qui roulent souvent assez rapidement. Si le véhicule veut tourner à gauche et doit attendre, il se tasse souvent le plus près possible de la ligne jaune. Les véhicules et camions qui le suivent passent pour la grande majorité à droite, en partie sur l'asphalte et en partie sur l'accotement, même si cela est interdit. S'il y avait 4 voies les véhicules passeront leur temps à zigzaguer de gauche à droite pour éviter un ralentissement et ces manœuvres sont dangereuses. De plus, qu'arrivera-t-il quand un véhicule "x" voudra tourner à gauche et doit attendre, et qu'un véhicule "y" voudra tourner à droite et doit attendre (ex: pour éviter un piéton, une bicyclette ou à cause de l'étroitesse de l'entrée), ces deux véhicules étant vis-à-vis. Les véhicules et camions suivant derrière n'ayant plus de porte de sortie ils risquent fort d'emboutir un ou les 2 véhicules bloquant les 2 voies et peut-être faire des MORTS.

-Beaucoup d'habitants de la route 132 et ceux résidant à proximité sur la rue du fleuve sont venus s'installer là pour avoir une vue sur le fleuve et pour vivre en sécurité et en tranquillité en accord avec la nature. L'élargissement et le rapprochement des voies de circulation viendra détériorer cet environnement par le bruit, les vibrations, les poussières, les dangers et l'enlaidissement du paysage.

-Qu'arrivera-t-il l'hiver avec la neige et la chaussée glissante? Les trottoirs seront-ils déblayés? Les piétons pourront-ils sortir de chez eux? Les automobilistes pourront-ils voir pour sortir de leurs entrées? Les gens devront-ils reculer de leur coin sur la voie de droite ou sur la voie de gauche de l'autre direction (donc traverser 2 voies pour reculer sur la troisième) en ne voyant rien à cause des bancs de neige sur leur terrain?

-Il y a 20 ans, j'ai un ami dont la famille a été expropriée à Mont-Joli pour la route 20. Le mal de l'expropriation a déjà été fait là, et cela jusqu'à Rimouski. Ce projet d'autoroute, même à 2 voies seulement, se-

rait grandement plus sécuritaire que l'élargissement de la route 132 à Pointe-au-père. Je crois fermement que l'autoroute 20 doit être priorisée car elle ne servira pas que Pointe-au-père mais toutes les municipalités de l'Est du Québec. L'autoroute sera presque tout son long éloignée des maisons, donc l'impact sur la tranquillité des gens sera assez faible. De plus, une autoroute éliminant les intersections, elle diminue grandement le risque d'accidents. Risque que je connais bien, puisqu'un ami et moi avons chacun perdu une jambe suite à un accident à une intersection de la route 132, même si cette dernière présentait une très bonne visibilité et un faible achalandage.

-L'autoroute 20 allant à Mont-Joli diminuera d'environ 75% le flot de circulation sur la 132 à Pointe-au-père selon un porte-parole du Ministère des transports du Québec à Rimouski. L'élargissement de la 132 deviendrait donc non nécessaire pour un bon bout de temps vu la stagnation de la population de l'Est du Québec. J'ajouterais que si la densification de la ville de Pointe-au-père continue, il y aurait lieu de faire un deuxième boulevard se rendant à Rimouski, soit le boulevard des Vétérans. Cela partagera le trafic en deux, et même en trois, puisque plusieurs personnes utiliseront la 20.

-Pour ce qui est des commerces le long de la route 132 dont les propriétaires se plaindraient d'une diminution de leur achalandage avec la 20, il ne faudrait pas oublier que l'autoroute est prévue depuis 20 ans déjà et que bien de ces commerces entre Rimouski et Ste-Flavie n'existaient pas à ce moment. C'était de leur responsabilité de s'informer et de planifier à long terme avant de s'y installer.

Je souhaite que vous tiendrez compte des aspects humains davantage que des intérêts économiques dans votre décision. Au même titre qu'un individu, la société doit évoluer pour devenir plus mature et agir pour le bien-être de ses citoyens plutôt que pour le profit de quelques-uns. J'espère ne pas être la seule à partager cette vue.

Comme les 2 projets (autoroute 20 et élargissement de la route

132 ) ne peuvent se réaliser à court terme étant donné la disponibilité des fonds publics, selon moi, vous n'avez d'autres choix que de prioriser l'autoroute 20 pour la santé et la sécurité de tous.

Je vous remercie de la considération que vous porterez à ma demande.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

*Hélène Bourdages*  
Hélène Bourdages

c.c. Monsieur Guy Leclerc, maire de Pointe-au-père  
Madame Danielle Doyen, députée de Matapédia

Pointe-au-Père, le 12 avril 1995

Monsieur Jacques Brassard  
Ministre de l'Environnement et de la Faune  
3900, rue Marly, 6ième étage  
Ste-Foy, QC. G1X 4E4

OBJET: Demande d'audiences publiques  
Projet d'amélioration de la route 132 à Pointe-au-Père  
# 6211-06-E1

---

Monsieur le ministre

Suite à la rencontre convoquée par le B.A.P.E. et dont était présent le ministère des transports du Québec le 29 mars 1995 à Pointe-au-Père, les quelques deux cents (200) personnes présentes n'ont pu trouver réponse à leurs nombreuses questions. L'inquiétude étant toujours présente, nous sollicitons, monsieur le ministre, des audiences publiques relatives à ce projet afin de faire valoir notre point de vue.

Nous représentons les résidents du boulevard Ste-Anne de la Ville de Pointe-au-Père sensibilisés à ce projet. Comme vous pourrez le constater en annexe un peu plus de deux cents (200) citoyens ont volontairement signés notre pétition. Ils s'opposent donc à l'élargissement du boulevard Ste-Anne (route 132) à quatre (4) voies et ce dans le but de diminuer les risques d'accidents et de conserver une sécurité sous toute forme. De plus, nous voulons préserver notre qualité de vie et le peu de tranquillité et d'intimité qu'il nous reste.

Nous voulons vous indiquer les motifs qui nous amènent à nous opposer à la réalisation du projet du réaménagement à quatre (4) voies contigües du boulevard Ste-Anne initié par le ministère des Transports du Québec.

Voici monsieur le ministre, les motifs qui nous incite à exiger la tenue d'audiences publiques:

-Sécurité routière: nous pensons que les nombreuses servitudes bordants le boulevard Ste-Anne ne sont pas compatibles avec une route à quatre voies. La fluidité du trafic et la sécurité des nombreux usagers (automobilistes, piétons, cyclistes, écoliers, motocyclistes) étant les objectifs du ministère des Transports ne seront pas rencontrés;

-Qualité de vie: nous croyons qu'une route à quatre voies éteindrait la personnalité de nos maisons, briserait à tout jamais notre tranquillité, diminuerait notre seuil de tolérance tout en compromettant notre santé physique et mentale. Nous souhaitons conserver la qualité de vie qui nous a incité à choisir cet environnement pour établir notre domicile près de la mer;

-Milieu sonore: déjà des études du ministère des Transports prévoient, pour le milieu une perturbation sonore de 67.5 dba à cause du rapprochement de nos résidences des voies de roulement. Ce niveau de bruit est considéré comme néfaste et perturbe ainsi la santé et le bien-être (conversation, sommeil, etc).

-Développement du réseau d'aqueduc et d'égouts: la municipalité de Pointe-au-Père souhaite, via ces travaux, réaliser l'amélioration de son réseau d'aqueduc et d'égouts localisé sous cette route. Notre regroupement admet que le seul objectif qui soit louable et positif pour les citoyens, est la réfection de l'aqueduc et des égouts sur cette partie de la route. Donc, l'idée de jumeler ces travaux à ceux de l'amélioration du boulevard Ste-Anne est tout à fait justifié afin de minimiser les coûts.

Espérant recevoir une réponse à notre requête, recevez, monsieur le ministre, nos salutations.

*Daniel Pinault.*

Monsieur Daniel Pinault

Pour le regroupement de citoyens de Pointe-au-Père s'opposant à l'élargissement à quatre voies du boulevard Ste-Anne.

C.C. Danielle Doyer, députée Matapédia  
Solange Charest, députée de Rimouski  
Matias Rioux, député de Matane

Nous, soussignés, résidents du Boul. Ste-Anne à Pointe-au-Père, nous nous opposons à l'élargissement du Boul. Ste-Anne (route 132) à quatre (4) voies et ce dans le but de diminuer les risques d'accidents et de conserver une sécurité sous toute forme. De plus, nous voulons préserver notre qualité de vie et le peu de tranquillité et d'intimité qu'il nous reste.

NOMS

SIGNATURE

<u>DANIEL PINAULT</u>	<u>Daniel Pinault</u>
<u>GILLETTE LAFORGE</u>	<u>Gillette Laforge</u>
<u>MAGELLA TURBERT</u>	<u>Magella Turbert</u>
<u>NICOLE LEBLANC</u>	<u>Nicole LeBlanc</u>
<u>EPHREM CAROT</u>	<u>Ephrem Carot</u>
<u>GISELE DRAPEAU</u>	<u>Gisèle Drapeau</u>
<u>Rina Rioux</u>	<u>Rina Rioux</u>
<u>RAYNARD RICOX</u>	<u>Raynard Ricoux</u>
<u>Albert Laimon</u>	<u>Albert Laimon</u>
<u>CARLO COLETTA</u>	<u>Carlo Della Coletta</u>
<u>Maria Della Coletta</u>	<u>Maria Della Coletta</u>
<u>NOEL FORTIN</u>	<u>Noël Fortin</u>
<u>Viel Nicole</u>	<u>Nicole Viel</u>
<u>Michael Fortin</u>	<u>Michael Fortin</u>
<u>M-JOSÉE VERREAU</u>	<u>M-Josée Verreau</u>
<u>Sylvie CARROLL</u>	<u>Sylvie Carroll</u>
<u>RENÉE RAYMOND</u>	<u>Renée Raymond</u>
<u>Rollande Raymond</u>	<u>Rollande Raymond</u>
<u>MARCEL LEROUX</u>	<u>Marcel Leroux</u>
<u>Jocelyne Roy</u>	<u>Jocelyne Roy</u>
<u>GAGNON LAURENT</u>	<u>Laurent Gagnon</u>
<u>SIRAIS LISELLE</u>	<u>Liselle Sirais</u>
<u>PARENT-NEIGER</u>	<u>Parent-Neiger</u>
<u>SYLVIE LEBOEUF</u>	<u>Sylvie Leboeuf</u>
<u>Nathalie Belonger</u>	<u>Nathalie Belonger</u>
<u>Renee Cloutier</u>	<u>Renee Cloutier</u>
<u>MARIE RAYMOND</u>	<u>Marie Raymond</u>
<u>Marilla Boudreau</u>	<u>Marilla Boudreau</u>
<u>GASTON CHENARD</u>	<u>Gaston Chenard</u>
<u>JEAN-MAURICE MIGNEAULT</u>	<u>Jean-Maurice Migneaule</u>
<u>CHRISTINE NIGEAULT</u>	<u>Christine Nigeaule</u>
<u>CLARENCE ANNETT</u>	<u>Clarence Annett</u>
<u>GILBERT COTE</u>	<u>Gilbert Cote</u>



Nous, soussignés, résidents du Boul. Ste-Anne à Pointe-au-Père, nous nous opposons à l'élargissement du Boul. Ste-Anne (route 132) à quatre (4) voies et ce dans le but de diminuer les risques d'accidents et de conserver une sécurité sous toute forme. De plus, nous voulons préserver notre qualité de vie et le peu de tranquillité et d'intimité qu'il nous reste.

NOMS	SIGNATURE
<u>FERNAND RIEUX</u>	<u>Fernand Rieux</u>
<u>JEANNINE LAFFRÉ</u>	<u>Jeannine Laffré</u>
<u>ERIC RIEUX</u>	<u>Eric Rieux</u>
<u>Yvonne-Souillon</u>	<u>Yvonne Souillon</u>
<u>DENISE QUIMPER</u>	<u>Denise Quimper</u>
<u>CLEMENT</u>	<u>Clément Ducasse</u>
<u>Luce Marcoux</u>	<u>Luce Marcoux</u>
<u>GINETTE GAUDREAU</u>	<u>Ginette Gaudreau</u>
<u>DEVIS LESLOND</u>	<u>Devis Leslond</u>
<u>Cornette Lapage</u>	<u>Cornette Lapage</u>
<u>S. Heuraff</u>	<u>S. Heuraff</u>
<u>DEVIS DIASTOIS</u>	<u>Devis Diastois</u>
<u>BERTRAND BELANGER</u>	<u>Bertrand Belanger</u>
<u>FRANCINE RAYMOND</u>	<u>Francine Raymond</u>
<u>Murielle Boucher</u>	<u>Murielle Boucher</u>
<u>Yvonne BOUCHER</u>	<u>Yvonne Boucher</u>
<u>FRANCE CHOUINARD</u>	<u>France Chouinard</u>
<u>J. Emilion Amiot</u>	<u>J. Emilion Amiot</u>
<u>JELICE AMIOT</u>	<u>Jelice Amiot</u>
<u>Renée Amiot</u>	<u>Renée Amiot</u>
<u>Fernand Proulx</u>	<u>Fernand Proulx</u>
<u>Yvonne Lapage</u>	<u>Yvonne Lapage</u>
<u>F. Denis D'OUILLON</u>	<u>F. Denis D'OUILLON</u>
<u>Bertrand St-Laurant</u>	<u>Bertrand St-Laurant</u>
<u>JEAN-CLAUDE DRAPPEAU</u>	<u>Jean-Claude Drappeau</u>
<u>MICHELLE BELANGER</u>	<u>Michelle Belanger</u>
<u>CLAUDE DESROSIER</u>	<u>Claude Desrosier</u>
<u>SYLVIE DESROSIER</u>	<u>Sylvie Desrosier</u>
<u>Patrick Desrosiers</u>	<u>Patrick Desrosiers</u>
<u>ROSE COUPE</u>	<u>Rose Coupe</u>
<u>SERGE LEMIEUX</u>	<u>Serge Lemieux</u>
<u>LUCIEN DUELLET</u>	<u>Lucien Duelllet</u>
<u>Quarante Jammal</u>	<u>Quarante Jammal</u>

Ste-Anne (route 132) à quatre (4) voies et ce dans le but de diminuer les risques d'accidents et de conserver une sécurité sous toute forme. De plus, nous voulons préserver notre qualité de vie et le peu de tranquillité et d'intimité qu'il nous reste.

NOMS	SIGNATURE
<u>Jeannette Cassista</u>	<u>JEANNETTE CASSISTA</u>
<u>André Gauthier</u>	<u>André Gauthier</u>
<u>Melanie Desrosiers</u>	<u>Melanie Desrosiers</u>
<u>Suzanne Gauthier</u>	<u>Suzanne Gauthier</u>
<u>Jean-Denis Lambert</u>	<u>Jean-Denis Lambert</u>
<u>Jean Louis Gauthier</u>	<u>Jean Louis Gauthier</u>
<u>Fabienne Veau</u>	<u>Fabienne Veau</u>
<u>Renee Beaudry</u>	<u>Renee Beaudry</u>
<u>Genevieve Gauthier</u>	<u>Genevieve Gauthier</u>
<u>Yves-Guy Gauthier</u>	<u>Yves-Guy Gauthier</u>
<u>LUCIE MORISSETTE</u>	<u>Lucie Morissette</u>
<u>KUCIE BERNIER</u>	<u>Kucie Bernier</u>
<u>CLAUDE QUIMPER</u>	<u>Claude Quimper</u>
<u>Julie Quimper</u>	<u>Julie Quimper</u>
<u>Faymonde Minin</u>	<u>Faymonde Minin</u>
<u>Maurice Desrosiers</u>	<u>Maurice Desrosiers</u>
<u>CAROLINE MORIN</u>	<u>Caroline Morin</u>
<u>Germaine Morissette</u>	<u>Germaine Morissette</u>
<u>Simone Morissette</u>	<u>Simone Morissette</u>
<u>Angèle Deschênes</u>	<u>Angèle Deschênes</u>
<u>Thérèse Gauthier</u>	<u>Thérèse Gauthier</u>
<u>Denise Gauthier</u>	<u>Denise Gauthier</u>
<u>CAILLÉ CAISSEY</u>	<u>Caillé Caissey</u>
<u>André Gauthier</u>	<u>André Gauthier</u>
<u>Genevieve Gauthier</u>	<u>Genevieve Gauthier</u>
<u>Pierre Blanchette</u>	<u>Pierre Blanchette</u>
<u>Shirley Gagnon</u>	<u>Shirley Gagnon</u>
<u>Gilles Leclerc</u>	<u>Gilles Leclerc</u>
<u>Denise Gauthier</u>	<u>Denise Gauthier</u>
<u>Jean-François Michal</u>	<u>Jean-François Michal</u>
<u>Yves Gauthier</u>	<u>Yves Gauthier</u>
<u>CAROLE LEMIEUX</u>	<u>Carole Lemieux</u>
<u>Esther Gauthier</u>	<u>Esther Gauthier</u>

Ste-Anne (route 132) à quatre (4) voies et ce dans le but de diminuer les risques d'accidents et de conserver une sécurité sous toute forme. De plus, nous voulons préserver notre qualité de vie et le peu de tranquillité et d'intimité qu'il nous reste.

NOMS	SIGNATURE
<u>Leand Quilley</u>	<u>Leand Quilley</u>
<u>MIGNEAU Lt Cecile</u>	<u>Cécile Mignault</u>
<u>Quilley Camille</u>	<u>Camille Quilley</u>
<u>adrien Belanger</u>	<u>Adrien Bélanger</u>
<u>Julienne D. Otis</u>	<u>Julienne D. Otis</u>
<u>Joseph D. Otis</u>	<u>Joseph D. Otis</u>
<u>D. D. D.</u>	<u>D. D. D.</u>
<u>Genevieve Tard</u>	<u>Genevieve Tard</u>
<u>Francis Landry</u>	<u>Francis Landry</u>
<u>CHANIAL ROUSSEL</u>	<u>Chantal Roussel</u>
<u>MARQUES GRANDIN</u>	<u>Marques Grandin</u>
<u>MARCELLE ALBERT</u>	<u>Marcelle Albert</u>
<u>VICTORIN SIMI</u>	<u>Victorin Simi</u>
<u>D. D. D.</u>	<u>D. D. D.</u>
<u>Suzanne Gaudin</u>	<u>Suzanne Gaudin</u>
<u>Benoit Gaudin</u>	<u>Benoit Gaudin</u>
<u>CAMILLE PINEAULT</u>	<u>Camille Pinault</u>
<u>MARCE PINEAULT</u>	<u>Marce Pinault</u>
<u>CLAUDE LIENARD</u>	<u>Claude Lienard</u>
<u>GAGNE CLAUDE</u>	<u>Claude Gagne</u>
<u>Hubert De Champlain</u>	<u>H. De Champlain</u>
<u>PAULETTE THÉRIAULT</u>	<u>Paulette Thériault</u>

Nous, soussignés, résidents du Boul. Ste-Anne à Pointe-au-Père, nous nous opposons à l'élargissement du Boul. Ste-Anne (route 132) à quatre (4) voies et ce dans le but de diminuer les risques d'accidents et de conserver une sécurité sous toute forme. De plus, nous voulons préserver notre qualité de vie et le peu de tranquillité et d'intimité qu'il nous reste.

NOMS	SIGNATURE
<u>DANIEL SÉNÉCAL</u>	<u>Daniel Sénécal</u>
<u>ANDRÉ GAGNE</u>	<u>André Gagne</u>
<u>→ Solution à envisager : " Prolongation de la 20 au sud "</u>	
<u>Gilles Pigeon</u>	<u>429 Boul. Ste Anne</u>
<u>Yvette Voyer</u>	<u>Yvette Voyer</u>
<u>HERVE DEMERS</u>	<u>Je désire une aménagement à 2 voies</u> <u>Hervé Demers</u>
<u>CARMELE LABBE</u>	<u>Carmelle Labbé</u>
<u>SULLIVAIN DORVILLE</u>	<u>Sullivan Dorville</u>

Ste-Anne (route 132) à quatre (4) voies et ce dans le but de diminuer les risques d'accidents et de conserver une sécurité sous toute forme. De plus, nous voulons préserver notre qualité de vie et le peu de tranquillité et d'intimité qu'il nous reste.

NOMS

SIGNATURE

MARCEL GENDRON

Marcel Gendron

SOLANGE SIMARD

Solange Simard

Sylvain Michaud

Sylvain Michaud

Jean Paul Dube

Jean Paul Dube

Dany Pincault

Dany Pincault

STEPHANE EBALHER

Stephane Ebalher

CHANTAL COTE

Chantal Cote

Franco Ouellet

Franco Ouellet

FRANCOISE MAIRVILLE

Francoise Mairville

Carole Dube

Carole Dube

CYRILLE TRE

Cyrille Tre

Yvan Lavoie

Yvan Lavoie

Luce Couillard

Luce Couillard

Sylvie Desjardins

Sylvie Desjardins

Pierre Landry

Pierre Landry

MONIQUE JEAN

MONIQUE JEAN

Benoit Benoit

Benoit Benoit

Delbert St Pierre

Delbert St Pierre

COUDBINE PROULX

Coudbine Proulx

DENIS PROULX

Denis Proulx

Heine Crist

Heine Crist

MONIQUE LECLERC

Monique Leclerc

Monique Francoeur

Monique Francoeur

JY NADEAU

Jy Nadeau

YVETTE-ST. PIERRE

Yvette St Pierre

Dany Vignault

Dany Vignault

Annie Duchesne

Annie Duchesne

Cécile Landry

Cécile Landry

Ste-Anne (route 132) à quatre (4) voies et ce dans le but de diminuer les risques d'accidents et de conserver une sécurité sous toute forme. De plus, nous voulons préserver notre qualité de vie et le peu de tranquillité et d'intimité qu'il nous reste.

NOMS  
DEROT LUCIEN  
LAMARRÉ IRENE  
LOUIS GEORGES STPIERRE  
THERESE STPIERRE  
Barthélemy Bonillon  
Mylène Riost  
Lucie Pelletier  
Alphonse Rivis  
ROGER LANGLOIS  
Régine Bernier  
Genevieve Bernier  
Pascale Bernier  
Jean Guy Obéité  
Alberte Duchesne  
ANDRÉ BELANGER  
Sylvie madure  
Manuela Pinault  
Brigitte Parent  
Romuald Parent  
Romuald Parent  
Huguettes Lévesque

SIGNATURE  
Lucien Derot  
Irene Lamarré  
Louis St Pierre  
Therese St Pierre  
Barthélemy Bonillon  
Mylène Riost  
Lucie Pelletier  
Alphonse Rivis  
Roger Langlois  
Régine Bernier  
Genevieve Bernier  
Pascale Bernier  
Pte au Pisé  
Alberte Duchesne  
Jacques Bélanger  
Sylvie madure  
Manuela Pinault  
Brigitte Parent  
Romuald Parent  
Huguettes Lévesque

Nous, soussignés, résidents du Boul. Ste-Anne à Pointe-au-Père, nous nous opposons à l'élargissement du Boul. Ste-Anne (route 132) à quatre (4) voies et ce dans le but de diminuer les risques d'accidents et de conserver une sécurité sous toute forme. De plus, nous voulons préserver notre qualité de vie et le peu de tranquillité et d'intimité qu'il nous reste.

NOMS  
Frédérique Doyon  
Genevieve Jean  
Alain Doyon  
Georges Doyon  
Genevieve Doyon  
Blanche Blanchette  
Jean Louis Doyon

SIGNATURE  
Frédérique Doyon  
Genevieve Jean  
Alain Doyon  
Georges Doyon  
Genevieve Doyon  
Blanche Blanchette  
Jean Louis Doyon



---

## **Annexe 2**

# **Les renseignements relatifs au mandat d'enquête et de médiation**





Le ministre  
de l'Environnement et de la Faune

Québec, le 25 octobre 1995

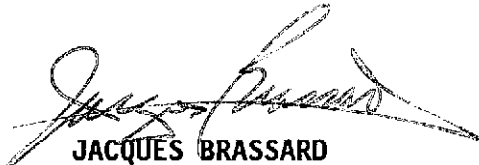
Madame Claudette Journault  
Présidente par intérim  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
625, rue Saint-Amable, 2<sup>e</sup> étage  
QUÉBEC (Québec) G1R 2G5

Madame la Présidente,

En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Faune et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) un mandat d'enquête et de médiation environnementale dans le cadre du projet d'amélioration de la Route 132 à Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père, et ce, à compter du 15 novembre 1995.

Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport au plus tard le 15 janvier 1996.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes meilleurs sentiments.

  
JACQUES BRASSARD

3900, rue de Marly, 6<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec)  
G1X 4E4  
Téléphone : (418) 643-8259  
Télécopieur : (418) 643-4143

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec)  
H1T 3X9  
Téléphone : (514) 873-8374  
Télécopieur : (514) 873-2413





## Le commissaire et son équipe

---

### Le commissaire

Alain Cloutier

### Son équipe

Anne-Lyne Boutin, secrétaire de commission\*  
Lucie Corriveau, analyste\*  
Ginette Giasson, secrétaire de commission\*  
Mary-Andrée Jobin, agente d'information\*  
Nathalie Rhéaume, agente de secrétariat  
Jacques Talbot, analyste\*

\* affectation à temps partiel

---

## Le soutien technique

---

### Logistique

Services gouvernementaux,  
Direction générale des  
services de communication

### Sténotypie

Béliveau, Proulx & associés

### Révision linguistique

Éditia inc.

### Impression

Les Copies de la Capitale inc.

---

## Le promoteur et ses représentants

---

Ministère des Transports du Québec	M. Jean-Louis Loranger, porte-parole M. Michel Michaud M. Huan Nguyen M. Vincent Roy
------------------------------------	---

---

## Les participantes et les participants

---

Citoyenne et citoyen de Pointe-au-Père	M <sup>me</sup> Hélène Bourdages* M. Éric Nadeau
Le Regroupement des citoyens du boulevard Sainte-Anne à Pointe-au-Père	M. Daniel Pinault, porte-parole* M <sup>me</sup> Sylvie Carroll M. Noël Fortin M <sup>me</sup> Ginette Laforge Pinault M. Fernand Rioux M <sup>me</sup> Marie-Josée Verreault

\* personne requérante

---

## Les activités de l'enquête

---

17 novembre 1995	Rencontre tenue avec le promoteur à Québec
29 novembre 1995	Rencontre tenue avec les participantes et les participants à Pointe-au-Père

---

---

## **Annexe 3**

# **La décision des parties**





Le 21 novembre 1995

Madame Anne-Lyne Boutin  
Secrétaire de commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
625, Rue Saint-Amable, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 2G5

**OBJET : Médiation environnementale**  
**Projet d'amélioration de la Route 132**  
**à Pointe-au-Père**  
**Projet n° 20-3371-7206**

---

Madame,

Par la présente, nous confirmons notre consentement tel que requis par le processus de médiation.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le directeur,



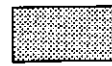
Jean-Louis Loranger, ing.

JLL/VR/mb

c.c. M. Alain Vallières, sma  
M. Huan Nguyen, ing, Service du support technique  
M. Marcel Brisson, Service liaisons avec les partenaires







Pointe-au-père, le 2 décembre 1995

Madame Anne-Lyne Boutin  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
625, rue St-Amable, 2e étage  
Québec (Québec) G1R 2G5

Madame,

La présente est pour vous informer que je me désiste de la médiation proposée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (B.A.P.E.) étant donné que par la médiation, je ne peux remettre en question le projet d'élargissement de la route 132 à quatre (4) voies contigües du Ministère des transports du Québec (M.T.Q.). Je serais de mauvaise foi en l'acceptant car je crois fermement aux motifs invoqués dans ma lettre du 12 avril dernier et qui vont à l'encontre de ce projet.

La meilleure solution que j'entrevois pour régler le problème de débit de circulation de notre boulevard Ste-Anne (route 132 à Pointe-au-père), c'est de mettre toutes les sommes à venir sur la concrétisation de l'autotoute 20 vers Mont-Joli.

Je crois qu'il ne sert à rien de dépenser des fonds publics pour une médiation qui n'aboutira pas. Je maintiens donc ma demande d'audiences publiques.

A travers votre enquête, je souhaite que vous sondiez la volonté de notre milieu local, régional et même de tout l'Est du Québec en ce qui concerne le réseau routier. J'espère aussi que vous preniez connaissance des statistiques d'accidents des routes à quatre (4) voies (avec blessés)

*sans terre-plein pour éclairer la recommandation qui sera faite au ministre.*

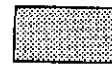
*Il y a eu trois (3) monts de plus sur la route 132 à quatre (4) voies contigues à Rimouski depuis ma lettre du 12 avril 95.*

*En tant qu'accidentée de la route et ex-présidente d'honneur régionale pour l'année de la sécurité routière, je peux vous dire que les conséquences de ce choix de route que l'on nous dit pour 5 ou 10 ans, peut avoir des conséquences néfastes pour plusieurs personnes, et cela, pour la qualité de toute leur vie.*

*Je vous remercie de l'écoute que vous m'avez consacré et j'espère que le ministre comprendra mon point de vue qui est partagé par plusieurs.*

*Veillez accepter, Madame, mes plus sincères salutations.*

*Hélène Boudages*  
*Hélène Boudages*



Pointe-au-Père, le 4 décembre 1995

Madame Anne-Lyne Boutin  
Secrétaire de commission  
BAPE

OBJET: Médiation concernant l'amélioration de la route 132  
Pointe-au-Père, MED 6211-06-E1

Madame,

Suite à la rencontre intervenue avec votre organisme mercredi le 28 novembre 1995, nous, les représentants des opposants au projet d'amélioration de la route 132 à Pointe-au-Père, avons tenu une réunion afin de prendre une décision sur la tenue d'une médiation.

Après avoir pris connaissance des conditions qui doivent être réunies pour initier une telle procédure, nous en sommes venus unanimement à la conclusion de vous informer de notre désistement à cette médiation.

En effet, nous ne sommes pas à discuter d'un terrain d'entente entre les requérants et le promoteur sur les caractéristiques d'un projet de route à quatre (4) voies, puisque c'est au contraire, principalement au principe même des 4 voies que nous nous opposons.

Continuer à laisser la médiation se dérouler dans ces conditions nous apparaîtrait comme de mauvaise foi de notre part, en faisant perdre temps et argent autant au médiateur qu'au promoteur.

Nous croyons, par conséquent, que la tenue d'audiences publiques est le seul mécanisme pertinent au règlement du litige. Dans ce sens, comprenez que nous maintenons notre demande pour de telles audiences.

Veuillez recevoir nos sentiments les plus distingués.

Le regroupement des citoyens du boul. Ste-Anne Pointe-au-Père

*Daniel Pinault, Marie-Josée Verreault*  
Daniel Pinault Marie-Josée Verreault

*Fernand Rioux*  
Fernand Rioux

*Noël Fortin, Sylvie Carroll*  
Noël Fortin Sylvie Carroll

*Ginette Laforge Pinault*  
Ginette Laforge Pinault 43



---

## **Annexe 4**

# **La documentation**



## Les centres de consultation

---

Bibliothèque municipale  
Pointe-au-Père

---

Bibliothèque  
Université du Québec à Rimouski

---

Bibliothèque du 1<sup>er</sup> cycle  
Université Laval, Sainte-Foy

---

Bibliothèque centrale  
Université du Québec à Montréal

---

Bureaux du BAPE  
Québec et Montréal

---

## Les documents de l'enquête

### Par le promoteur

DA1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Lettre de M. Jean-Louis Loranger confirmant la décision du MTQ de participer à la médiation en tant que promoteur du projet d'amélioration de la route 132 à Pointe-au-Père*, 21 novembre 1995, 1 page.

### Par le public

DC1 LE COMITÉ DES RÉSIDANTS DU BOULEVARD SAINTE-ANNE. *Note de M. Daniel Pinault invitant les personnes concernées par le projet à lui transmettre leurs commentaires et leurs suggestions*, 3 novembre 1995, 1 page.

DC2 BOURDAGES, Hélène. *Lettre confirmant son désistement de la médiation*, 2 décembre 1995, 2 pages.

DC3 LE REGROUPEMENT DES CITOYENS DU BOULEVARD SAINTE-ANNE À POINTE-AU-PÈRE. *Lettre confirmant leur désistement de la médiation*, 4 décembre 1995, 1 page.

### Les transcriptions

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Transcriptions, Projet d'amélioration de la route 132 à Pointe-au-Père*.

D5.1 Rencontre tenue avec le promoteur le 17 novembre 1995 à Québec, 60 pages.

D5.2 Rencontre tenue avec les participants le 29 novembre 1995 à Pointe-au-Père, 180 pages.

*Les documents relatifs à la période d'information sont également disponibles dans les centres de consultation.*